



Droits de visite ou d'accueil par les grands parents

Par **ROGET_old**, le **04/11/2007** à **10:40**

Nous sommes grands parents de deux petites filles avons beaucoup de difficultés à avoir nos petits enfants Les parents punissent notre petite fille pour quelle ne puisse pas nous voir essayons d'être conciliant mais malgré tout nous obtenons de façon déguisée des refus que doit-on faire pour légaliser ou même voir nos petits enfants je précise les parents ne sont en aucun cas séparés

Par **patrick02**, le **04/11/2007** à **11:40**

Bonjour,

Le droit de visite simple de grands parents peut être octroyé par un Juge aux affaires familiales auprès duquel vous devez déposer une requête.

Il est possible qu'une mesure d'enquête sociale soit ordonnée afin de s'assurer des conditions morales et matérielles dont vous disposez. D'autre part, il faut aussi que votre action soit de nature à satisfaire aux besoins affectifs de vos petits enfants.

Voilà, bonne chance à vous;